



c/o Nature & Progrès 49, rue Raspail 93100 MONTREUIL

# Lettre d'information

n° 72

avril-juin 1996

ISSN 0996-5572

5 F

## Éditorial

Paris, le 25 juin 1996

# Vache folle et nucléaire

La crise européenne qui s'est ouverte en mars de cette année, après l'annonce du risque sanitaire induit par l'épidémie d'« encéphalopathie spongiforme » des bovins en Grande-Bretagne, constitue par bien des aspects une répétition générale de ce qui se passerait en cas de « crise nucléaire » dans un pays comme la France. Il est clair que les pays voisins face à une situation d'accident dans une centrale française tenteraient de museler l'irresponsabilité du lobby nucléaire local. Celui-ci se défendrait à coup sûr de la même façon que le lobby de l'élevage bovin en Grande-Bretagne, en comptant sur un appui inébranlable de l'État et un réflexe délirant de souveraineté chauvine de la part des élites. La population serait atterrée devant tant d'irresponsabilité, mais ne saurait trop comment réagir.

Ce qui se passe donc là est une espèce d'expérimentation grandeur nature : comment réagissent les institutions européennes face à un tel scandale sanitaire ? Pour le moment, un début de réponse a été apporté : elles désarment les dispositifs de pro-

tection des populations, en contournant ce qui reste de volonté d'intervention publique. Comme ces institutions européennes ont vu leurs velléités fédérales muselées par les principes de souveraineté nationale, le jeu des lobbies y a trouvé un terrain d'exercice extrêmement commode. Ils sont parvenus à tourner à leur avantage les impénétrables règles communautaires, plus ou moins juridiques, qui se sont finalement établies.

En 1994 déjà, l'Allemagne avait tenté de bloquer les exportations de veau britannique, en vain. La prise de conscience publique était déjà complète à cette époque outre-rhin, dès avril et mai de cette année-là. Aujourd'hui, il semble de plus en plus que l'on aille vers un nouveau compromis européen dramatique pour la santé publique. En jouant un puissant rôle d'étouffoir, les institutions européennes ne peuvent que renforcer la défiance croissante qu'elles inspirent. En cas d'accident nucléaire en France, des mécanismes paralysants analogues se mettraient en action. Comment croire que l'Europe viendrait à notre aide en cas de pareille catastrophe ? ■

### COMMUNIQUÉ

Paris, le 16 mai 1996

## IODE ET CATASTROPHE ATOMIQUE

Le jeudi 11 avril 1996, lors d'une « conférence de presse » consacrée aux conséquences de Tchernobyl (circonstance lourdement significative), le secrétaire d'État à la santé, M. Hervé Gaymard a annoncé que des pastilles d'iode stable seraient distribuées à la population vivant à proximité des centrales nucléaires françaises.

Le renversement de la gestion de l'accident nucléaire par les autorités françaises est complet. Les représentants politiques locaux, qui s'étaient fait le relais zélé de la version officielle, ne peuvent que se sentir trahis par ce revirement. Après le sang contaminé, après l'amiante, après la viande de vache folle, on nous a menti sur la sûreté nucléaire. Désormais, les autorités admettent que l'accident avec rejet grave de radioactivité est possible en France.

On peut faire plusieurs remarques au sujet de l'iode :

- la distribution reste limitée à 5 km, alors que la zone atteinte dépend des conditions météorologiques. Cette distribution doit s'étendre aux deux régions les plus voisines de la centrale de Nogent, l'Ile-de-France et la Champagne-Ardenne ;
  - l'iode stable ne protège que contre l'iode radioactif, et pas contre les autres radioéléments dégagés lors d'un accident ;
  - ce n'est pas le tout d'avoir de l'iode à la maison, encore faut-il être averti à temps du danger pour pouvoir l'utiliser... ;
- Enfin, n'importe quel responsable de lutte anti-incendie sait qu'une réaction efficace en cas de sinistre n'est possible qu'avec des exercices réguliers d'évacuation en vraie grandeur.

Il n'y a qu'une seule solution : sortir du nucléaire avant l'accident grave !

*Le 16 juin 1996, à l'occasion de l'arrêt de la tranche 2 de la centrale de Nogent-sur-Seine, le Comité Stop Nogent-sur-Seine a diffusé, au niveau régional (Aube et Seine-et-Marne), l'appel suivant :*

A l'initiative de l'Association pour l'Étude des Risques du Travail (A.L.E.R.T.)

L'A.L.E.R.T.,

le Syndicat CGT de la Centrale Nucléaire de Chinon,

l'Association Santé et Médecine du Travail (SMT),

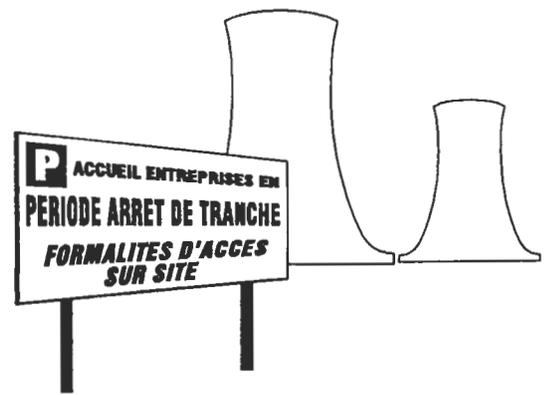
le Syndicat National des Médecins EDF-GDF (GNC-CGT),

le Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN),

l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO),

et le Comité Stop Nogent-sur-Seine

lancent un appel en commémoration de Tchernobyl



## **LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL DANS LE NUCLÉAIRE : INHUMAINE POUR LES TRAVAILLEURS, DANGEREUSE POUR LA SÛRETÉ**

Tchernobyl est considéré comme le symbole de ce qui n'arrivera pas en France... Et l'anniversaire de Tchernobyl est marqué par de multiples commentaires autour de l'insécurité des centrales encore en fonctionnement à l'Est, comme si, chez nous, tout problème était désormais résolu.

Pourtant, en France aussi, il y a lieu d'être inquiet.

### **■ Une organisation du travail inhumaine...**

Tout d'abord, l'inhumanité des conditions de vie, de travail et d'emploi des quelques 25 à 30 000 travailleurs d'entreprises sous-traitantes qui assurent les tâches de maintenance des parties irradiées des centrales nucléaires doit être publiquement dénoncée.

La maintenance ne peut se faire sans intervention humaine. Cette intervention est capitale pour le maintien en état des centrales et la prévention des accidents nucléaires. Elle consiste à vérifier régulièrement conduites et robinets, tuyaux, cuves et couvercles.

Or, il s'agit d'interventions au cœur des centrales, là où la radioactivité contamine toutes les structures et où elle ne cesse d'augmenter avec le vieillissement des installations nucléaires. Plus de 80 % des travaux de maintenance, soit des millions d'heures de travail, sont sous-traités à plus de 1200 entreprises différentes, le plus souvent organisées en cascade de sous-traitance. Les travailleurs qui effectuent ces travaux sont dits « travailleurs extérieurs » parce qu'ils ne sont pas salariés EDF et ne sont pas représentés dans les institutions des centrales (sections syndicales, comité d'entreprise, CHS-CT). Directement affectés aux Travaux sous Rayonnements (DATR), ils reçoivent plus de 80 % de la dose collective annuelle d'exposition aux rayonnements ionisants.

Comment en est-on arrivé là ?

### **■ La gestion de l'emploi par la dose**

Pour sauvegarder devant l'opinion l'image du nucléaire comme énergie non polluante, EDF a créé un système de gestion de l'emploi par la dose qui exclut les travailleurs extérieurs

dès qu'ils ont épuisé ce qui n'est plus une limite d'exposition aux rayonnements ionisants mais un « crédit d'irradiation ». Ces travailleurs risquent alors d'être interdits de centrale, ce qui signifie pour nombre d'entre eux mise au chômage, total ou partiel.

Ce système de gestion de l'emploi par la dose fonctionne par interconnexion informatique entre un enregistrement individuel cumulé des doses reçues par les travailleurs « extérieurs » dans les centrales et un fichier nominatif des travailleurs de la maintenance directement affectés aux travaux sous rayonnements. Ce dernier fichier est tenu, en dehors de tout contrôle paritaire, public ou médical, par une filiale commerciale du Groupement Intersyndical des Industries du Nucléaire (GIIN) au statut juridique imprécis. L'accord de la Commission Nationale Informatique et Libertés a été obtenu par EDF d'une part, et par le GIIN d'autre part, en jouant sur l'opacité des questions touchant à la radioprotection. L'objectif affiché - la maîtrise des expositions individuelles - ne disant évidemment rien sur le moyen d'y parvenir. Or celui-ci ne consiste pas en une maîtrise des expositions aux postes de travail mais dans la sélection des hommes en fonction de la dose.

Ce système assure un fractionnement des expositions entre de très nombreux travailleurs contraints à un travail intermittent, ce qui signifie des revenus très irréguliers pour un nombre croissant d'entre eux. EDF se désintéresse totalement du devenir des salariés en limite de dose. Ni l'inspection du travail ni la médecine du travail n'ont les moyens d'assurer correctement le suivi de ces salariés.

EDF peut ainsi afficher non seulement qu'aucun travailleur ne dépasse les limites en vigueur, mais encore que très peu d'entre eux ont atteint la future norme prévue de 20 mSv. Ainsi sous le prétexte apparent de la protection de la santé de ces salariés, on en arrive à la sélection des emplois par la dose, qui exclut ceux ayant dépassé ce niveau de dose. Ils subissent le préjudice d'emploi quand ils ont atteint la limite d'exposition sans bénéficier d'aucune instance de recours contre l'arbitraire de cette gestion des emplois.

### ■ Au nom de la productivité du travail

Ces travailleurs sont également soumis à une forte mobilité, à une intense flexibilité du temps de travail, à la pression de délais impossibles à tenir, à une délégation de responsabilité de tout ce qui concerne la sécurité impossible à concilier avec le poids des contraintes de tous ordres qui pèsent sur eux.

Au nom de la productivité du travail, l'exploitant EDF a fait de la maintenance une activité saisonnière entre avril et octobre. Dans cette période EDF impose à ses sous-traitants un rythme et des délais de réalisation des opérations de maintenance qui rend impossible le respect de la législation du travail. Quant à la période d'inactivité forcée, elle constitue d'abord un préjudice financier important pour les travailleurs eux-mêmes, mais elle représente aussi une charge pour la collectivité puisque l'indemnisation est partiellement ou totalement supportée par les ASSEDIC. C'est une manière de reporter les coûts indirects du nucléaire sur la société française dans son ensemble.

Ces travailleurs DATR effectuent les tâches dangereuses nécessaires à la maintenance des centrales, supportent l'exposition aux rayonnements ionisants, dans des conditions particulières (pics d'exposition, expositions combinées aux rayonnements et à d'autres toxiques) dont les effets sur la santé n'ont jamais été étudiés à ces niveaux.

Travailleurs « extérieurs », ils sont exclus du statut de ces autres travailleurs du nucléaire que sont les agents EDF. Ces derniers, en revanche, bénéficient d'un statut qui, outre des garanties sociales et d'emploi, comporte des formes institutionnalisées de contrôle des conditions et de l'organisation du travail prévoyant une réelle intervention des salariés. Non statutaires, les travailleurs « extérieurs » n'y participent pas.

### ■ La sûreté en péril...

Le 26 avril 1988, deux ans, jour pour jour, après la catastrophe de Tchernobyl, survenait le suicide de Valeri Legassov, membre de l'Académie des Sciences de l'ex-URSS. Son testament éclaire les causes de cet accident nucléaire, en particulier le bilan des violations des règles de sécurité au nom de la « productivité du travail » et d'une certaine logique gestionnaire qu'il n'a pu remettre en cause, en dépit de la conscience qu'il avait de la montée des périls.

En France, aujourd'hui, les travailleurs « extérieurs » du nucléaire sont ceux qui connaissent le mieux la réalité concrète de la maintenance des installations. Mais cette connaissance est éclatée entre ces milliers de salariés d'entreprises différentes, ayant des statuts différents, ne travaillant, pour certains, que quelques semaines par an, et dans des centrales différentes. Sur les sites des centrales, la mémoire concrète des modalités d'usure et de la maintenance du système de production nucléaire tend à disparaître, cette mémoire industrielle construite au fil des années et détenue par les travailleurs des sites. La vision qu'en ont les agents EDF devient essentiellement administrative puisqu'ils sont désormais cantonnés aux tâches de préparation, prescription et contrôle du travail, celui-ci étant effectué par les travailleurs extérieurs. Certes, EDF a conçu un système d'identification des équipes chargées de telle ou telle tâche, ce qui lui permet en cas d'incident de désigner « l'erreur humaine » et ceux qui sont « coupables » de cette erreur. Cela lui permettra également de dégager sa propre responsabilité si un accident grave se produit.

Pourtant, comme Valeri Legassov l'avait compris pour Tchernobyl et le nucléaire dans son pays, les « incidents » qui d'ores et déjà se multiplient dans les centrales françaises ne

sont pas le fait d'erreurs humaines isolées mais découlent de l'organisation sociale du travail elle-même, régie par une logique gestionnaire dont le leitmotiv est la diminution des coûts de maintenance.

### ■ Le suicide comme ultime acte de révolte

Depuis le début de 1995, sept salariés de la sous-traitance du nucléaire intervenant sur le site de Chinon se sont donnés la mort. On peut se poser la question du rôle de la précarité économique, de l'enfermement dans la solitude professionnelle et des contradictions insurmontables entre les contraintes imposées par EDF et les besoins les plus élémentaires de la vie familiale.

Les associations et syndicats signataires de ce communiqué veulent sensibiliser la presse et l'opinion publique sur cette évolution humainement inacceptable et totalement irresponsable du point de vue de la sûreté nucléaire.

La société française peut-elle admettre que ce « droit à l'énergie » tel que défendu par le lobby nucléaire passe par la mise en place d'une classe de travailleurs exclus du droit du travail et privés de fait de la citoyenneté sociale, travailleurs préposés aux travaux irradiés nécessaires au maintien du parc nucléaire français ?

Faudra-t-il un accident majeur pour que s'arrête cette course en avant collectivement suicidaire que constitue la quête sans fin des gains de productivité ?

### ■ Les signataires de cet appel demandent :

- un statut collectif de tous les travailleurs du nucléaire, quelles que soient les entreprises dont ils sont salariés, statut qui garantisse à chacun un emploi et un salaire décent, des conditions de vie et de travail socialement acceptables, statut qui doit être élaboré dans le cadre d'une négociation collective associant des représentants de tous les salariés concernés ;
- la déconnexion des fichiers dosimétriques et de gestion des emplois ;
- l'inscription des rayonnements ionisants sur la liste des travaux dangereux pour lesquels il est interdit d'utiliser des travailleurs temporaires ;
- l'interdiction de la sous-traitance en cascade, l'arrêt des marchés au forfait et l'introduction de « clauses sociales » dans la réglementation des marchés de sous-traitance.

Au-delà de ces propositions, la société française ne peut faire l'économie d'un débat démocratique sur le nucléaire, débat qui prenne en compte non seulement le coût financier, les dangers et impasses de l'ensemble de la filière nucléaire, mais aussi les coûts humains actuels et potentiels, en donnant pleinement la parole à ces travailleurs du nucléaire qui sont aujourd'hui privés de droit d'expression sur leurs conditions de travail et sur l'organisation sociale de la production nucléaire dont ils sont les acteurs principaux.

Pour (s')informer sur la question :

**ARRÊT DE TRANCHE, les trimardeurs du nucléaire,**  
un film de 52 minutes en 16 mm.

Disponible également en vidéo (120 F port compris) :

BÉKA - 1, rue Firmin-Gémier 75018 PARIS

Tél. : 46 27 78 73 - Fax : 42 29 34 70

# Nucléaire, l'envers du décor

**Dans le numéro précédent, nous avons publié un article sur le film documentaire intitulé « Arrêt de tranche, les Trimardeurs du Nucléaire », de Catherine Pozzo di Borgo. Nous en avons organisé une projection le 31 mai au Bar associatif Le Vendémiaire, à Montreuil.**

**E**n France, pays proportionnellement le plus nucléarisé du monde (c'est le seul à avoir mené jusqu'au bout son programme nucléaire), les gens dans leur grande majorité se laissent persuader que, tout compte fait, c'est l'efficacité technique fondée sur la rationalité scientifique et (du moins depuis Tchernobyl !) la transparence « démocratique » qui dominent. La façade du nucléaire civil leur paraît encore brillante.

Ce documentaire aborde les coulisses. Qui assure la maintenance des centrales ? Dans quelles conditions ? Quelles conséquences peut-on envisager ? Des discussions d'apparence anodine avec des intérimaires et des salariés employés par des entreprises de sous-traitance et petit à petit l'envers du décor transparait : il est peu reluisant. Les questions viennent à l'esprit et les réponses, du moins celles que l'on connaît sont angoissantes, aussi bien sur le plan social que sur celui de la sécurité.

## QUELQUES CHIFFRES :

- 85 % des travaux de maintenance et de révision des centrales nucléaires sont réalisés par des entreprises sous-traitantes (cette évolution est récente : la dynamique est particulièrement rapide : on est passé de 15 % à 85 % en l'espace de sept ou huit ans).  
- 25 à 30 000 travailleurs extérieurs, de plus de 1200 entreprises différentes.

- Des sous-traitances en cascade (jusqu'à dix niveaux...)  
- Des doses jusqu'à 12 fois supérieures (Nogent, 1989) à celles prises par les agents EDF.  
- Un taux de fréquence d'accidents du travail supérieur, dans une proportion de 3 (Nogent, 1995) à 5,5 (Nogent, 1994).  
(Voir aussi l'appel d'A.L.E.R.T. en page 2 de ce bulletin).  
La projection du film à Montreuil a été suivie d'un exposé sur

l'effet des « faibles doses » de radioactivité sur la santé, ainsi que sur les conséquences pour la sécurité des installations nucléaires de cette évolution dans l'organisation du travail (la séquence d'accident qui mène à la fusion du cœur du réacteur de Three Mile Island en 1979 aux États-Unis comprend notamment une erreur de maintenance).

Le débat a été particulièrement animé. La présence de syndicalistes est à noter : il est exceptionnel que ce genre de public vienne à une réunion organisée par des antinucléaires. Mais autant il est aisé de faire passer l'idée que cette organisation du travail est dangereuse pour la sûreté des installations nucléaires, autant il est délicat de faire prendre la mesure de ce qu'impliquent les « faibles doses » de radioactivité pour les travailleurs du nucléaire, ou pour la population (en cas d'accident avec rejets à l'extérieur).

**Le comité Stop-Nogent a également collaboré à l'organisation de la projection de ce film le 15 juin au Centre culturel La Clef, qui a eu lieu à l'initiative du comité AC! du XIII<sup>e</sup> arrondissement (Agir contre le Chômage, 125, rue du Moulinet 75013 Paris).**

**L**a projection a été immédiatement suivie du débat, qui a été l'occasion de rappeler quelques points fondamentaux :

- le risque d'accident dans les centrales nucléaires françaises existe (et est pris au sérieux par les autorités et les experts, puisqu'ils envisagent désormais la distribution de pastilles d'iode aux populations situées à proximité de ces installations)
- la logique des syndicalistes CGT qui se posent des questions sur l'accroissement vertigineux de la sous-traitance dans la maintenance des centrales consisterait à obtenir un quasi-statut EDF pour les travailleurs extérieurs, afin d'éviter la « gestion de la main-d'œuvre par la dose ». Cet objectif, très modéré au fond, est sans doute totalement irréaliste, étant donné l'évolution du système industriel.

Pour le comité Stop-Nogent, il n'y a qu'une seule position réaliste : sortir du nucléaire avant l'accident.

## La France : pays le plus fragile du monde ?

**E**tant donné le nombre et la densité des centrales nucléaires dans ce pays, on peut assurer que nous n'aurons plus jamais de guerre « classique ». La France est en effet un État désormais trop vulnérable au moindre bombardement sur une telle installation. La capitulation préventive ou la guerre nucléaire est désormais la seule alternative envisageable.

Mais on peut également penser, depuis décembre 1995, que ce pays ne peut plus se permettre des troubles sociaux importants : l'atmosphère interne à EDF était telle à la fin de l'année dernière qu'il y a eu divers cas de sabotages, notamment à la centrale du Blayais, au moment des grèves. Quelqu'un aurait même été entendu par la gendarmerie. La prétendue « transparence » de l'information s'est naturellement arrêtée là. Depuis, silence absolu.

Le serveur minitel 3614 *Magnuc* nous a appris, dans sa mise à jour du 31 mai, qu'un incident était survenu à Paluel le 17 mai : l'injection de sécurité s'est déclenchée « sur la base d'une indication de défaut de pression primaire ». Or, deux capteurs de pression avaient été débranchés, par malveillance ! « Le 21 mai au soir, plusieurs autres capteurs avaient été trouvés débranchés sur différents circuits de la centrale, tous importants pour la sûreté. Les investigations ont été achevées le 24 mai ».

Paluel avait déjà été l'occasion d'un acte de malveillance par un personnel de la centrale en 1993 (intervention sur les alternateurs entraînant un arrêt d'urgence).

Quand les rapports sociaux se dégradent à ce point, combien de temps une société industrielle peut-elle tenir avec le nucléaire ?

# Superphénix, une agonie qui n'en finit plus...

**Raymond Sené démissionne  
de la commission scientifique  
chargée d'évaluer les capacités  
de Superphénix comme outil  
de recherche.**

**L**e GSIEN (Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire) en la personne de Raymond Sené avait accepté, à la demande des ministres de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche, de participer aux travaux de la commission scientifique chargée d'évaluer les capacités de Superphénix comme outil de recherche, sous la présidence du professeur Raymond Castaing.

Cette commission doit remettre son rapport avant la fin du premier semestre 1996 (rapport qui en principe sera rendu public). L'orientation des travaux lors des dernières séances et les premières phases de la rédaction ont, d'une part, convaincu Raymond Sené de l'inutilité de discuter pied à pied sur tous les points pour obtenir éventuellement des modifications de détail qui ne rendraient pas, de toutes façons, les conclusions acceptables par lui ; d'autre part, la publication en annexe d'un contre-rapport est souvent aléatoire.

Le 21 mai 96, il a donc adressé une lettre de démission au professeur R. Castaing. Ce dernier n'a pas jugé utile de lui demander de venir par exemple exposer ses motifs devant la commission et s'est contenté d'envoyer une copie de sa lettre aux autres membres de la commission et aux différents chargés de mission auprès des ministères. Seul le ministère de l'environnement a manifesté de l'émotion et demandé des compléments d'information.

Raymond Sené a rendu publique sa démission et exposé ses motifs lors d'une conférence de presse, le 5 juin 96, devant quelques journalistes ; *Le Monde*, RTL ont donné aussitôt l'information et, par la suite, le GSIEN a reçu maintes demandes de transmission du dossier de presse.

Vous trouverez dans *La Gazette nucléaire* de plus amples détails, nous nous bornons ici à évoquer quelques uns des points abordés dans cette conférence de presse.

## **A QUOI SUPERPHÉNIX POURRAIT-IL BIEN SERVIR ?**

Il faut d'abord rappeler que la commission en question est chargée d'évaluer les possibilités de faire de la recherche avec Superphénix dans la perspective d'une élimination des déchets les plus radiotoxiques à très longue vie, de la séparation ou de l'incinération des actinides, conformément à la loi de 1991 qui prévoit une décision finale à prendre à l'horizon 2006.

Le clivage ressenti par Raymond Sené vient d'une sorte de consensus plus ou moins avoué : Superphénix a déjà coûté des sommes folles, il faut bien l'utiliser puisqu'il est là, même s'il n'est pas précisément l'instrument propre à cette mission (qui est exactement à l'inverse de sa conception initiale : lui qui devait fournir de l'électricité et du plutonium, on veut lui demander d'en « brûler »). Au passage, Raymond Sené constate que les raisons d'un consensus de ce type ne sont pas tellement d'ordre scientifique.

Paradoxalement, l'autre clivage vient de l'attitude de la commission qui consiste à étudier la faisabilité scientifique en s'abste-

nant cette fois de toutes considérations sur les coûts et sur la sécurité, c'est-à-dire sur le coût de la sécurité résultant d'une telle reconversion.

A propos des coûts : Raymond Sené souligne l'énormité des capitaux déjà dépensés : on admet aujourd'hui 30 milliards (on était parti de 17), « sans compter les deux cœurs, les à-côtés et les antécédents qui doivent faire monter ce chiffre à plus de 50 milliards » (lettre de démission : Ld). « Ce n'est pas la première fois, écrit Raymond Sené, qu'un développement se fourvoie dans une impasse en France ou dans d'autres pays du monde. Il faut du courage politique et du réalisme pour décider de le stopper. La considération de l'énormité des capitaux déjà dépensés n'est pas une raison en soi pour justifier la poursuite de l'utilisation de l'appareil. » (Ld)

## **UNE FILIÈRE DANS L'IMPASSE**

A propos d'une utilisation de Superphénix : « La seule préoccupation de la NERSA<sup>1</sup> (au demeurant parfaitement légitime) est de produire de l'électricité afin de récupérer une partie de son investissement, et c'est aussi considéré par la DGEMP<sup>2</sup> comme la première priorité ; » (Ld). Plus difficile sera de démontrer la « capacité d'un réacteur à neutrons rapides (RNR) à produire de l'électricité à un niveau industriel tout en contribuant à la gestion du plutonium et à la réduction des déchets radioactifs de longue vie (extrait du préalable au nouveau décret d'autorisation de création de Superphénix du 11/07/94. Raymond Sené ne croit pas à la logique industrielle des RNR, « les problèmes d'inventaire du plutonium et des actinides me semblent dans une impasse avec ce type de filière. En suivant cette voie, notre souci de ne pas léguer aux générations futures une situation irréversible conduit à ce qu'au moment où une civilisation techniquement plus évoluée déciderait d'arrêter l'utilisation de cette filière ou même de ne plus avoir recours au nucléaire, elle serait obligée de faire fonctionner tout un parc de RNR pendant environ un siècle pour résorber partiellement l'inventaire de ces produits radiotoxiques. » (Ld)

(A ce propos, on évoque la solution du mox, qui restitue à peu près autant de plutonium qu'il en consomme, nous créant un problème analogue à celui des trous du Sapeur Camembert).

Pour la reconversion (cela s'appelle : « étudier la flexibilité des RNR utilisant le combustible plutonium et qualifier les solutions techniques visant à permettre de faire fonctionner ce type de réacteurs en consommateurs nets de plutonium », dans le décret susnommé), il s'agit en somme de la transformation du surgénérateur en sousgénérateur : la multiplicité et la complexité des opérations sont infinies et on aboutirait, « si on refaisait tout l'emballage » à une « consommation » de 60 kg de Plutonium par an tandis que nos centrales en produisent 200, ce qui demanderait une quarantaine de Superphénix pour nos 56 centrales. Est-ce la réponse ? Sans compter que de tels taux de

combustion impliqueront des dégâts sur les matériaux qui risquent de mener rapidement à un véritable « blocage technique » (au problème de la fragilité des cuves qui impose à terme l'abandon des centrales s'ajoutera ici celui des gaines de combustible arrivant à leur limite, etc.).

La question posée en effet n'est pas : comment faire un incinérateur ?, mais : peut-on faire ça avec Superphénix ? Cependant, déjà, le rapport Curien « était très prudent en soulignant que Superphénix ne pouvait servir qu'à valider industriellement des voies explorées à l'aide de Phénix, sachant qu'en tout état de cause les travaux de recherche fondamentale en amont demanderaient plusieurs décennies. La machine qui pouvait permettre cette exploration est Phénix, dont l'arrêt inéluctable à très court terme va imposer une révision complète des orientations. « (Ld) Vouloir faire cela avec Superphénix, du seul fait qu'il a déjà coûté beaucoup d'argent, ne « (peut) que gêner, voire bloquer l'émergence de nouveaux concepts » (Ld), sans compter que « le maintien de Superphénix en activité exige (pour la sûreté) la présence d'équipes importantes et compétentes ». « Ceci grève le développement d'autres voies où ces équipes pourraient apporter leur savoir-faire ». (Ld)

(En somme, c'est encore et toujours chercher les clés sous le lampadaire, là où c'est éclairé, en sachant pertinemment qu'elles ne peuvent pas être là.)

Et toujours d'en revenir à la même question : pourquoi la France ne peut-elle pas se décider à renoncer à cette filière ? On évoque les USA, qui ont bien renoncé au retraitement des combustibles irradiés ; les Allemands, qui ont décidé de se mettre en « veille technologique » tout en se déclarant satisfaits de leur recherche, ne pouvant continuer sans l'aide de leur gouvernement. Raymond Sené cite même Concorde et les avions renifleurs, La Villette, etc.

Il semble que tout se passe comme si la surgénération était la clef de voûte du système nucléaire français, et que son abandon revêtirait une signification qu'il n'a pas aux USA ou ailleurs, comme si sa condamnation représentait celles des scientifiques qui nous y ont engagés et donc s'obstinent à nous y fourvoyer. La Conférence de presse de Raymond Sené le 5/6/96 s'était ouverte sur une information de M. Sené concernant le procès intenté par l'ANDRA au Président et au Conseiller technique de l'ACRO, pour avoir révélé à la population la pollution radioactive dans le voisinage du Centre de stockage de la Manche (voir ci-après). Cela pour dire notre solidarité avec ces militants et montrer que l'information sur le nucléaire « n'est pas simple ».

<sup>1</sup> La NERSA est le « financier » de Superphénix.

<sup>2</sup> Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières.

## *L'ANDRA porte plainte contre l'ACRO*

**S**uite à la publication par l'ACRO de documents internes à l'ANDRA révélant la présence massive de plutonium sur le Centre de Stockage de la Manche (CSM) et de graves atteintes à l'environnement, l'Agence Nationale des Déchets Radioactifs (ANDRA) n'a rien trouvé de mieux que de porter plainte contre l'association, son président et son conseiller scientifique. Quel peut être le rôle du citoyen face à une entreprise qui viole délibérément la loi française ?

Rappelons les faits. Avec près de 530 000 m<sup>3</sup> de déchets radioactifs, le CSM saturé est remplacé par le Centre de Stockage de l'Aube (CSA) qui prend le relais. Une enquête publique a été ouverte en octobre-novembre 1995 pour examiner la demande de fermeture du site déposée par l'ANDRA. Sur les 7 kilos de documents présentés au public par l'Agence dans le cadre de cette enquête, le contenu radiologique du site tenait en une seule page. Rien sur les graves pollutions des environs révélées par l'ACRO. Dans un rapport publié à cette époque, l'association dénonçait les violations des règles fondamentales de sûreté commises sur le CSM.

Des documents internes à l'ANDRA reçus anonymement par la poste ont permis à l'ACRO de découvrir qu'ils sous-estimaient l'ampleur des dégâts et que l'Agence avait volontairement menti par omission dans le document d'enquête publique. Ainsi, dans les cinq derniers mois d'activité du CSM, il aurait été stocké dans des fûts ordinaires non-enrobés plus de plutonium que ce que le CSA, huit fois plus grand, est autorisé à recevoir durant toute son existence. De nombreux autres éléments très radio-toxiques ont aussi été stockés dans des proportions qui dépassent très largement les quantités autorisées. Les nappes phréatiques, que l'on savait déjà très polluées en tritium, sont impropres à la consommation, ce que l'ANDRA a toujours nié. Par endroit, la contamination dépasse de trois fois les limites

sanitaires françaises, pourtant très laxistes. Certaines structures d'accueil en béton, supposées retenir les eaux de percolation, sont déjà fissurées et laissent s'échapper du tritium et d'autres radioéléments.

Qu'aurait dû faire l'ACRO ? Renvoyer les documents à leur propriétaire ou alerter le citoyen consulté sur l'avenir du centre de stockage ? L'ANDRA avait délibérément menti à la population, aux élus, aux autorités de sûreté et à la Commission Hague. Les documents ne contenant aucune information touchant le secret industriel, commercial ou militaire, mais uniquement des informations qui auraient dû être dans le dossier d'enquête publique, l'ACRO a tenu une conférence de presse pour informer la population de l'état réel du site de La Hague. Les commissaires enquêteurs ont demandé l'accélération de la fermeture du site. Pourtant ils venaient d'être désavoués par le gouvernement qui, à la suite des révélations de l'ACRO, a décidé, en décembre 1995, de mettre en place un groupe d'experts indépendants chargés de faire l'état du CSM. Quand à l'ANDRA, pourtant responsable (mais pas coupable ?) de la situation désastreuse du CSM, elle préfère se donner une image verdie en construisant une éolienne sur le site et attaquer l'ACRO en justice.

L'ACRO est bien décidée à se battre jusqu'au bout pour faire progresser la vérité. Pour cela elle a besoin du soutien financier du plus grand nombre, afin de faire face aux frais engendrés par un tel procès et pour pouvoir poursuivre sa mission de contrôle de l'environnement. Il en va de la survie de l'association et de la surveillance indépendante des installations nucléaires de La Hague.

ACRO 18, rue Savorgnan de Brazza 14000 CAEN  
Tél./Fax : 31 73 79 17

# ANDRA : dites-le ADEC des fleurs...

ou comment l'ANDRA essaye d'acheter les communes pressenties pour l'implantation d'un laboratoire nucléaire souterrain, à travers l'exemple de la Haute-Marne. Les autres départements (Gard, Vienne et Meuse) subissant la même « générosité ».



**P**our rappel, le CEDRA (Collectif contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs) s'oppose à l'implantation en Haute-Marne d'un laboratoire souterrain susceptible de se doubler à terme d'un stockage en profondeur de produits hautement radioactifs. Cette association dénonce la manière dont l'ANDRA « appâte » ceux qu'elle veut réduire au silence ou dont elle veut se faire de très dociles alliés.

L'outil pour acheter les consciences s'appelle l'ADEC (Association pour le développement économique des cantons) (il en existe également dans les autres départements concernés par les projets : Gard et Vienne, pour la Meuse il s'agit d'un SIVU). L'ADEC de la Haute-Marne concerne les cantons de Chevillon, Poissons, Joinville, Doulaincourt et Saint-Blin.

Sur les 67 communes qui composent les 5 cantons, 63 sont adhérentes de l'ADEC, 3 ont refusé d'adhérer et elles valent d'être nommées : Thonnance-les-Joinville, Rachecourt-sur-Marne et Mussey-sur-Marne, une autre enfin réserve sa position : Joinville.

Créée courant 1994, l'ADEC gère « les dossiers susceptibles d'être aidés par les fonds d'accompagnement » de la construction du laboratoire de recherche souterrain. Elle a accordé pour les exercices 1994, 1995 et 1996 plus de 11,8 millions de francs d'« aide aux projets locaux d'aménagement et de développement du territoire » a annoncé le préfet qui est... le président de la dite association. Le crédit annuel distribué étant de 5 millions de francs, il reste presque 3,2 millions à distribuer d'ici fin 1996.

Voici quelques extraits de la conférence de presse tenue en mars par le préfet, président de l'ADEC : « l'ADEC gère des fonds mis à disposition par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de l'ANDRA, selon le principe : les pollueurs sont les payeurs. Cette aide financière doit permettre aux communes et départements retenus pour les travaux préliminaires (Haute-Marne, Meuse, Vienne, Gard) de préparer l'avenir. »

## PAS DE QUOI EN FAIRE UN FROMAGE ? SI !

Regardons d'un peu plus près certains des projets financés grâce à l'ADEC, c'est à dire grâce à l'ANDRA. Ainsi, la fromagerie des Vignottes à Pancey après avoir obtenu 587 650 F de l'ADEC s'est vendue au géant Besnier (fromage Président, etc.). Plus intéressant : le 24 juin 1994, l'ANDRA a négocié directement avec le maire de Cirfontaines-en-Ornois en offrant 25 000 F à la commune pour la restauration d'une peinture murale de l'église à condition que le conseil municipal accepte la convention liée au futur forage. Que croyez-vous qu'il arriva ? Le 15 mars 1995, les opérations de forage prenaient fin et l'ANDRA avait « le plaisir » d'informer le maire de Cirfontaines-en-Ornois qu'elle portait son engagement total à 50 000 F.

Si la peinture murale de l'église de Cirfontaines-en-Ornois a fait peau neuve « ce n'était pas une opération du Saint-Esprit » selon Christophe Poirson, journaliste à l'Affranchi de Chaumont.

Lorsque le préfet-président de l'ADEC déclare : « nous ne sommes que des volontaires pour aider le pays à trouver une solution au problème des déchets nucléaires » il est permis de sourire en coin de son lyrisme. Lorsqu'il ajoute : « pensez-vous que la France puisse mettre en péril la vie de ses enfants » le CEDRA pense qu'il a la mémoire courte et qu'il oublie un peu vite le nuage de Tchernobyl et le sang contaminé.

A propos, savez-vous que la loi du 30/12/1991 sur la gestion des déchets nucléaires n'a jamais évoqué le système de financement aux communes « consentantes » que constitue l'ADEC (qui devrait plutôt s'appeler l'Agence pour le Développement Énergétique de la Corruption).

## L'ENFOUISSEMENT N'EST PAS LA SOLUTION ADEC WATT

Savez-vous enfin ce que contenait le premier rapport de la Commission Nationale d'Évaluation instituée par la même loi du 30/12/1991 ? Ce rapport, livré le 30/6/1995 « révèle », selon *La lettre du CEDRA* d'octobre 1995 :

- une totale irresponsabilité, en ayant lancé la filière nucléaire sans se préoccuper de la gestion des déchets et de la sûreté à long terme (pages 9-15-51-135) ;
- une escroquerie honteuse en parlant de labo alors qu'il s'agit bel et bien d'un dépôt (pages 26-37-52) ;
- l'enfouissement, en France comme à l'étranger d'ailleurs, n'est pas LA solution mais une manière de se débarrasser rapidement de cet encombrant problème (pages 32-52-140) ;
- l'enfouissement comporte de nombreux risques que l'on ne sait pas dominer (pages 29-65) contrairement aux discours rassurants présentés aux populations ;
- la réversibilité (reprise possible des fûts ultérieurement) n'est qu'un leurre, une invention destinée à mieux faire accepter l'enfouissement (pages 4-38-39-153).

*CEDRA (Haute-Marne) BP 17 - 52101 ST DIZIER*

*CDR 55 (Meuse) 3, chemin de Vaux le Comte 55000 BAR LE DUC*

*Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Gard)*

*BP 2 - 30700 MONTAREN*

*Comité de coordination Vienne-Charente*

*BP 3 - 86250 CHARROUX*

La Coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs a réalisé une revue de 8 pages intitulée « *Droits de regards* », destinée à contrecarrer la propagande de l'ANDRA, et devant être distribuée dans les boîtes aux lettres autour des sites concernés, soit 250 000 exemplaires.

Cette opération d'envergure est déjà financée pour moitié, vous pouvez leur apporter votre aide pour financer le reste.

*Coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs - 3, chemin de Vaux le Comte 55000 BAR LE DUC*

## SIMULATION D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ET MÉTÉOROLOGIE

**E**n octobre 1992, nous avons diffusé un 4 pages à Nogent-sur-Seine et dans les environs, pour montrer qu'un accident même relativement limité dans cette centrale entraînerait une pollution non négligeable pour la région. Nous avons choisi les deux hypothèses des vents dominants pour fournir une illustration de ce qu'une telle situation d'accident produirait. (Repris sur le tract page suivante.)

Le 21 mai 1996, un exercice de « crise nucléaire » a eu lieu à Nogent. D'après le serveur MAGNUC, alimenté en informations par la Direction de la Sûreté des Installations nucléaires, les autorités ont simulé une situation d'accident, avec notamment la mise en place d'un « centre de crise » au Vésinet, dans les locaux de l'Office de Protection contre les Rayonnements ionisants, d'une « équipe de crise » au niveau national d'EDF et « d'équipes de crise » aux « échelons locaux et nationaux de Météo-France ». L'ensemble des personnels concernés n'a pas dépassé la centaine. Il s'agissait d'un banal exercice de simulation ne faisant pas intervenir d'action sur le terrain. Pourtant, cette fois, « l'exercice a été joué en utilisant la météorologie réelle du jour, ce qui constitue une première puisque jusqu'à maintenant les exercices de crise nucléaire utilisaient une météorologie fictive prédéterminée » (toujours selon MAGNUC).

L'accident simulé était de « niveau 5 », ce qui signifie des rejets importants de radioactivité hors du site nucléaire.

Tout cela démontre (cf. notre communiqué sur la prochaine distribution de pastilles d'iode en page 1) que les autorités croient de plus en plus à la possibilité d'un tel accident, que nous dénonçons il y a des années, et qu'elles essayent de s'organiser pour en limiter les effets (difficile de ne pas approuver) tout en assurant la survie de l'industrie nucléaire à une telle épreuve (là, c'est très exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire).

MAGNUC nous informe pour finir qu'« une réunion d'évaluation générale de l'exercice est programmée par la DSIN fin juin 1996 ». Ses conclusions seront-elles rendu publiques ? Étant donné le fonctionnement de la prétendue « Commission locale d'Information » de Nogent-sur-Seine, qui tient des « réunions de pilotage » à peu près clandestines, on ne peut qu'être sceptiques. La promesse de « transparence » sur le nucléaire demeure un bluff constant.

## SÉISME ET CENTRALE NUCLÉAIRE

*Le vieillissement des centrales nucléaires françaises les rend de plus en plus vulnérables aux séismes.*

**L**e vieillissement inexorable, et plus rapide que prévu, se poursuit dans les centrales françaises. Leur standardisation, qui fait leur force apparente est en fait leur talon d'Achille : toute erreur de conception, tout défaut, toute faiblesse est reproduite à de multiples exemplaires.

Le serveur de la Direction de la Sûreté des Installations nucléaires en a fourni une nouvelle confirmation le 24 mai 1996, en signalant une anomalie générique sur les réacteurs de 900 MW. Il est apparu le 13 mai que les « barres de précontrainte des butées latérales des puits de cuve » du réacteur B1 de Chinon étaient desserrées. Ce puits de cuve serait une « enveloppe en béton qui supporte la cuve du réacteur », il reposerait sur le radier et s'appuierait « latéralement sur le béton recouvrant le radier par 18 butées ». Ces butées seraient rendues « solidaires du béton par huit barres d'ancrage précontrainte ». Il s'agit de reprendre les efforts horizontaux en cas de séisme.

Plusieurs de ces barres ont donc été trouvées desserrées à Chinon B1, ce qui ne peut qu'affaiblir la résistance aux efforts éventuels. Vérification faite dans les jours suivants, le même défaut existe à Blayais 2 et pourrait concerner les 24 réacteurs 900 MW français. Des resserrages auraient pu être opérés et on nous dit que l'installation résisterait au séisme « le plus important connu historiquement » (sous-entendu : localement ?).

Il va de soi que cette défaillance, provisoire ou non, est plus qu'étonnante : la dégradation d'un dispositif antisismique de cet ordre est évidemment critique pour les réacteurs se trouvant dans des régions à risque sismique élevé (comme dans la vallée du Rhône...). Tout technicien du béton est par ailleurs informé des défauts latents de la précontrainte, de sa tendance au relâchement et de l'importance de la surveillance que cela implique. Il n'aurait pas dû y avoir de surprise dans ce domaine.

On ne nous dit pas si ce resserrage est provisoire ou définitif. Il est à craindre que ce défaut implique des rafistolages à répétition... Cette partie de la construction étant sans doute d'un remplacement difficile.

## Tract



Vous trouverez ci-contre le tract que le Comité diffuse depuis le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Si vous voulez le diffuser autour de vous ou nous aider à le distribuer, n'hésitez pas à nous le faire savoir, vous pouvez utiliser cette

page pour le reproduire vous-même si vous en avez la possibilité (recto-verso A5), (vous pouvez nous demander une sortie laser originale pour une meilleure qualité des photocopies), nous pouvons aussi vous fournir des tracts tout prêts.

# Vous n'avez jamais entendu parler de la centrale de Nogent-sur-Seine...

# Connaissez-vous Tchernobyl avant le 26 avril 1986 ?

*« Nous faisons tout ce que nous pouvons pour prévenir l'accident grave, nous espérons ne pas en avoir, mais nous ne pouvons pas garantir qu'il ne se produira pas. On ne peut exclure que dans les dix ou vingt ans à venir un accident civil grave se produise dans l'une de nos installations ».*

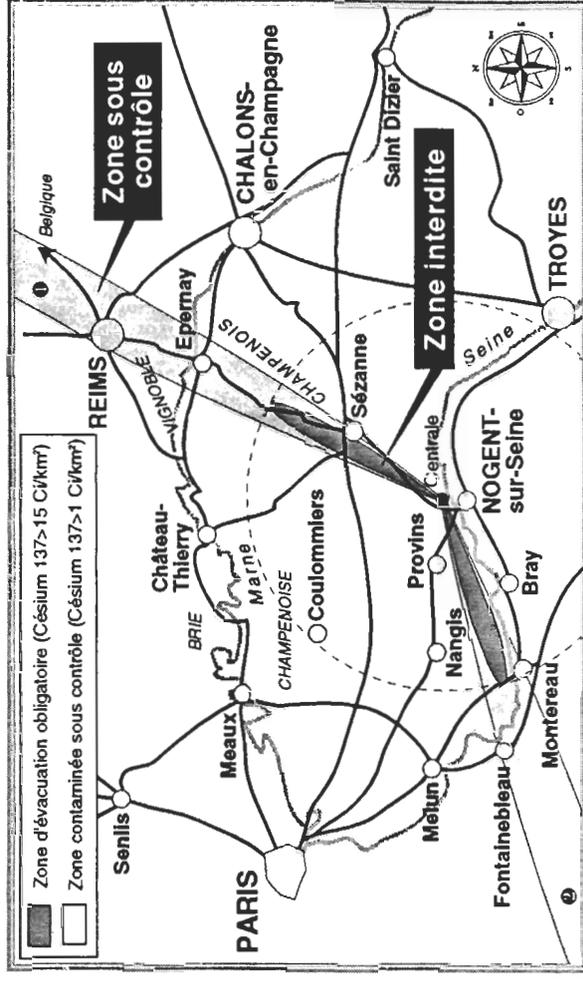
Déclaration de l'Inspecteur Général pour la Sécurité et la Sécurité Nucléaire, Direction Générale d'E.D.F. (Montauban, janvier 1988).

**Comité Stop Nogent-sur-Seine c/o Nature & Progrès 49, rue Raspail 93100 MONTREUIL**

**Le gouvernement lui-même admet la possibilité d'un accident : il vient de décider la distribution de tablettes d'iode aux populations voisines des centrales nucléaires, dans un rayon limité à 5 km.**

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, comme son nom l'indique, se trouve au bord de la Seine à 100 km en amont de Paris, moins à vol d'oiseau. Nous avons organisé un lâcher de ballons depuis Nogent et plusieurs ont été retrouvés à plus de 200 km. En cas d'accident la radioactivité suivrait le même chemin.

La carte ci-dessous reprend les hypothèses d'EDF et de l'Agence de Bassin Seine-Normandie. C'est la carte de ce qu'EDF appelle un accident majeur « bien maîtrisé ». Nous avons envisagé les deux éventualités les plus fréquentes, un vent de sud-ouest ① ou un vent d'est ②. En effet, les zones à évacuer ne dépendent pas seulement de la gravité de l'accident mais aussi du sens et de la vitesse du vent, de la pluie et de la hauteur à laquelle la radioactivité s'échappe. Ici nous avons supposé qu'il ne pleuvait pas. Mais le vent peut tourner et les pluies provoquer localement des taches de contamination intense très loin de la centrale. L'accident pourrait aussi avoir lieu un jour où le vent souffle vers Paris...



## AUCUNE LOI N'OBLIGE À ÉVACUER

Une zone interdite ne l'est pas vraiment. Aucune loi en France n'impose l'évacuation de la population au-delà d'une certaine contamination. Nous avons donc dû adopter les critères d'évacuation et de contrôle radioécologiques du parlement ukrainien. Évidemment, la France ne manque pas d'experts qui estimeront et qu'en administrés peuvent vivre en zone contaminée et qu'en conséquence aucune mesure grave n'est nécessaire.

## L'EAU POLLUÉE

Bien sûr, l'eau de la Seine ne serait plus utilisable en cas d'accident grave. C'est pourquoi les stations d'eau de la région parisienne sont interconnectées avec la Marne. Mais vous pouvez constater sur la carte que la Marne aussi pourrait être polluée.

La « fée électricité » vaut-elle la menace qui pèse ainsi sur la vie de 10 millions d'habitants ? D'autant qu'on connaît quand même d'autres moyens de produire de l'électricité et qu'il existe des modes de chauffage nettement moins onéreux que le chauffage électrique.

Il existe un seul moyen certain d'être à l'abri d'un accident nucléaire en région parisienne : fermer la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Adhésion : 50 F  - Abonnement à la Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine : 50 F

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....

Code postal : .....

# Sommaire :

Communiqué « Iode et catastrophe atomique »	1
Appel A.L.E.R.T.	2
Nucléaire, l'envers du décor	4
La France : pays le plus fragile du monde ?	4
Superphénix, une agonie qui n'en finit plus...	5
L'ANDRA porte plainte contre l'ACRO	6
ANDRA : dites-le ADEC des fleurs...	7
Brèves	8
Tract	9

## La lettre d'information

### du Comité Stop Nogent-sur-Seine

Directeur de publication : Dominique LÉONARD

CPPAP n°AS 71349 - Dépôt légal : à parution

Rédaction de ce numéro :

Sabine, Danielle, Sylvie, Guy, Henri, Dominique.

Abonnement : 1 an/4 n° : 50 F

Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.

### Comité Stop Nogent-sur-Seine

c/o Nature & Progrès

49, rue Raspail

93100 MONTREUIL

☎ 01 42 93 96 25 (répondeur)

Adhésion : 50 F/an minimum.

Réunions les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP

46, rue de Vaugirard PARIS VI<sup>e</sup> - RER Luxembourg

# TESTEZ VOS CONNAISSANCES

## Qui a écrit :

**NOUS Y AVONS CRU,  
NOUS AVONS EU TORT**

- a) – L'Etat Major français, en 1946,  
à propos de la ligne Maginot.
- b) – Serge July, en 1976,  
à propos de la Révolution.
- c) – The Economist, en 1996,  
à propos du nucléaire civil.

Nos fidèles lecteurs auront répondu, avec raison, « c »  
En effet, les réponses a et b sont seulement vraisemblables,  
mais c'est bien le journal The Economist qui tirait ainsi début 1996  
Cet article a été traduit en français dans Courrier International n° 272  
du 18 janvier 1996, sous le titre général « La fin du nucléaire civil » et  
résumé dans notre précédent bulletin.

ADHÉSION,  
MODE  
D'EMPLOI...



c/o Nature & Progrès 49, rue Raspail 93100 MONTREUIL

## Bulletin d'adhésion & d'abonnement

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Adhésion: 50 F  Abonnement à La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-SEINE   
(1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité  \_\_\_\_\_ F Don pour le contrôle de la radioactivité  \_\_\_\_\_ F

Chèques à l'ordre de : Comité Stop Nogent-sur-Seine